

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° _____

Arrêté portant approbation de la donation de cinq machines par Monsieur Jean-Claude CROZAT pour affectation au fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de cinq machines produites par les Etablissements Continsouza ou par l'Usine de la Marque au XXème siècle a été proposée aux Archives municipales par Monsieur Jean-Claude CROZAT demeurant la Gare de Naves (19460),
- Considérant que cette donation permet de mettre en valeur une partie de la production industrielle produite à Tulle au sein de l'ancienne usine de la Marque au cours du XXème siècle et de compléter le fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Monsieur Jean-Claude CROZAT des cinq machines suivantes produites par les Etablissements Continsouza ou par l'Usine de la Marque au XXème siècle :

- 1 Machine à écrire CONTIN modèle B 27 fabriquée à Tulle vers 1926 (valeur 85 euros)
- 1 Projecteur de cinéma Pathé Rural avec son transformateur 24 mm (valeur 300 euros)
- 1 Projecteur de cinéma Pathé Baby produit par les établissements Continsouza (valeur 100 euros)
- 1 Machine à coudre électrique verte Brandt M 500 n° de série 257519 avec moteur et pédale (valeur 50 euros)
- 1 Machine à coudre MIP verte avec coffre de protection vert modèle M500 N° de série 152544 (valeur 50 euros)

Cette donation, d'une valeur totale de 585 €, est vouée à intégrer le fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur CROZAT

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 22 mai 2023



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 06 JUIN 2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 06 JUIN 2023
AD4981S - 220523